



Septembre 15

MAISON de JUSTICE et du DROIT

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

rue de la Sous-Préfecture (ancien tribunal)
73300 Saint-Jean-de-Maurienne

Tél. 04.79.56.83.54

mjd.st-jean-de-maurienne@justice.fr

OUVERTURE AU PUBLIC :

du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Pour Qui ? Pour Quoi ?

La Maison de Justice et du Droit est ouverte à tous

- Pour obtenir des réponses à vos questions, de nombreux partenaires (conciliateurs de justice, associations, avocats, juristes, délégué du défenseur des droits, notaires) proposent, sur rendez-vous, des temps de permanence afin de vous guider et de vous renseigner. Aux heures d'ouverture de la MJD venez prendre rendez-vous auprès de l'agent d'accueil ou téléphonez au 04.79.56.83.54.
- L'agent d'accueil est également habilité à vous délivrer des formulaires administratifs (dossiers de PACS, dossiers d'aide juridictionnelle, requêtes auprès du Juge aux Affaires Familiales, attestation de témoin, déclaration au greffe du Tribunal d'Instance...)

LES PERMANENCES

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Il intervient **gratuitement** dans de nombreuses affaires **afin d'éviter une action en justice**. C'est un moyen simple, rapide et efficace d'obtenir un accord amiable et équitable. Il est tenu à l'obligation de réserve et à la confidentialité.

Ses domaines de compétences sont les suivants :

- litige opposant un consommateur à un professionnel,
- litige entre un fournisseur et un client,
- difficultés dans le recouvrement d'une somme d'argent,
- contestation d'une facture,
- querelle de voisinage,
- problèmes de mitoyenneté et de copropriété,
- litige entre propriétaire et locataire ou entre locataires

Permanence sur rendez-vous le vendredi tous les 15 jours de 14h à 17h00

Prenez rendez-vous auprès de l'Agent d'Accueil à la Maison de Justice et du Droit
ou par tél. au 04.79.56.83.54 (heures d'ouverture en 1^{ère} page)

L'ADIL

Association Départementale d'Information sur le Logement

Un juriste vous informe et vous conseille gratuitement dans les domaines suivants

- Vous êtes Locataire ou Propriétaire d'un logement locatif
 - Conseils en matière de Contrat de Bail, État des lieux, Loyer, Charges Locatives, Entretien et Réparations, Loyers impayés, Aides au Logement...
- Vous envisagez d'Accéder à la Propriété, de Faire Construire
 - Informations sur les contrats passés avec les professionnels : Agent Immobilier, Notaire, Constructeur, Syndic...
- Simulations de Financement

Permanence sur rendez-vous 2 jeudis par mois de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00

Prenez rendez-vous auprès de l'Agent d'Accueil à la Maison de Justice et du Droit
ou par tél. au 04.79.56.83.54 (heures d'ouverture en 1^{ère} page)

L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU D'ALBERTVILLE

Vous êtes non imposable, le Barreau des Avocats d'Albertville organise des permanences juridiques gratuites à la MJD lors desquelles vous pourrez consulter un Avocat et lui soumettre votre question.

Permanence sur rendez-vous le 3ème mercredi du mois de 14h00 à 16h00
Prenez rendez-vous auprès de l'Agent d'Accueil à la Maison de Justice et du Droit
ou par tél. au 04.79.56.83.54 (heures d'ouverture en 1^{ère} page)

LE CIDFF

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Un juriste vous informe et vous conseille gratuitement dans les domaines suivants
Séparation – Harclèlement – Violences – Droit – Formation – Création d'Activité –
Courrier à faire, à lire – Emploi – Famille – Égalité Femmes/Hommes

Permanence sur rendez-vous le 3ème mardi du mois de 9h à 12h

Prenez rendez-vous au CIDFF par téléphone au 04.79.33.96.21

LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE LA SAVOIE

vous propose une consultation gratuite de notaires qui répondront à vos questions dans les domaines suivants : Droits de Succession, Contrat de Mariage, PACS, Modification d'un droit de passage, Acquisition d'un Bien Immobilier...

Permanence sur rendez-vous le 4ème jeudi tous les 2 mois de 14h00 à 16h30
Prenez rendez-vous auprès de l'Agent d'Accueil à la Maison de Justice et du Droit
ou par tél. au 04.79.56.83.54 (heures d'ouverture en 1^{ère} page)

L'A.T.M.P. SAVOIE

Association Tutélaire des Majeurs Protégés

Mission de Conseil : l'ATMP informe les personnes sur les différents régimes de protection, les conditions d'ouverture d'une mesure

Mission de Soutien : l'ATMP aide à l'exercice de la mesure en informant les tuteurs et curateurs sur leurs obligations

Vous souhaitez des informations juridiques sur les mesures de protection (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle), une aide pour les démarches à effectuer :

Permanence sur rendez-vous le 2ème jeudi tous les mois pairs de 13h30 à 16h

Prenez rendez-vous à l'ATMP par téléphone au 04.79.31.17.71 (de 8h30 à 12h)

L'A.R.S.A.Vi-73

Association de Réinsertion Sociale et d'Aide aux Victimes

Vous ou un de vos proches avez été victime d'une infraction pénale (agression, escroquerie, accident de la circulation...)

Vous ne savez pas comment faire valoir vos droits, à qui vous adresser, à qui en parler ?

Le Service d'Aide aux Victimes d'infractions pénales de l'A.R.S.A.Vi-73 est là pour vous accompagner et vous propose un soutien confidentiel et gratuit avec :

- * Des entretiens d'information et d'orientation vers les différents acteurs professionnels (avocats, médecins, services sociaux...)
- * Un accompagnement psychologique
- * Une aide à la constitution des dossiers d'indemnisation CIVI et SARVI

→ Pour une information juridique,

prenez rendez-vous au 04.79.32.03.19 (le mardi après-midi et le vendredi matin)

→ Pour un soutien psychologique, prenez rendez-vous au secrétariat au 04.79.32.43.75

Permanence sur rendez-vous le vendredi

Vous pouvez également contacter le bureau d'aide aux victimes par mail :

bavalbertville-arsavi@orange.fr

Le DÉLÉGUÉ du DÉFENSEUR des DROITS

vous informe et vous conseille gratuitement dans les domaines suivants :

- Litige avec une Administration ou un Service Public
- Lutte contre les discriminations
- Défense des droits des enfants
- Déontologie de la Sécurité

Permanence sur rendez-vous le 2ème jeudi du mois de 09h00 à 12h00

Prenez rendez-vous auprès de l'Agent d'Accueil à la Maison de Justice et du Droit ou par tél. au 04.79.56.83.54 (heures d'ouverture en 1^{ère} page)

Le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)

La PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)

un DÉLÉGUÉ du PROCUREUR de la RÉPUBLIQUE

interviennent à la Maison de Justice et du Droit dans le cadre de leurs missions (suivis judiciaires, rappels à la loi, compositions pénales...)